# BUREAU DE MEDECINE

## DE QUEBEC.

*Nous Soussignés Membres du Bureau d'Examinateurs pour le District de Québec nommés en vertu de l'Ordonnance de la 28me. Geo. 3, Chap. VIII, intitulée, "Ordonnance qui défend à qui que ce soit de pratiquer la Médecine et la Chirurgie dans la Province de Québec, ou la Profession d'Accoucheur dans les Villes de Québec ou Montréal, sans une permission,"*

*avons examiné* Alexandre Scott, Junior *et trouvé capable de pratiquer comme* (Medecin) Chirurgien & Accoucheur

*A l'Hotel-Dieu de Quebec.*

3 Juillet 1837

J. J. Hawkins
Secrétaire.

Jos: Painchaud Chairman
A. G. Goullard
D. G. Taché
J. Bte. J. Noël
A. B. Blais
Morrin

NB. Gazetted in full by order of Dr. Daly Esq 3 3 mo.

RG 4, B 28, vol. 54 (incorporating 55), pages 1931-2082
MEDICAL LICENCE applications, Quebec and Lower Canada

PUBLIC ARCHIVES
ARCHIVES PUBLIQUES
CANADA